



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sous-Direction de l'Environnement

Environnement industriel

Affaire suivie par Mme MALIVOIR

☎ : 04 72 61 66 41

Fax : 04 72 61 64 26

**RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE
OU DE COURTAGE DE DECHETS**

-=-=-=-=-

Le Préfet de la Zone de Défense Sud-Est
Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.541-7 et L.541-8 et R.541-49 à R.541-61 ;

DELIVRE à la société CYCLOTRONIC
dont le siège social se situe 35, rue des Roses - 69500 BRON -

RECEPISSE de sa déclaration en date du 18 septembre 2008 relative à son activité de *négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux* ;

RECEPISSE n° **154** délivré à LYON le **24 septembre 2008**.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Pour le Préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté et de
l'Environnement

Jacqueline LARGE